

OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'INTEGRATION

Alsace

LES CAHIERS DE L'OBSERVATOIRE

CAHIER N°3

LA POPULATION ETRANGERE

EN

ALSACE

Constats, évolutions 1982/1990, localisation

Septembre 1992

Sources : Recensements 1982 et 1990 : sondages 1/4

Le sondage au 1/4 permet d'analyser la population étrangère, et son évolution depuis 1982, de façon plus précise et plus détaillée, grâce notamment à la prise en compte des nationalités. Les données pour 1990 commentées ici sont comparables à celles du sondage au 1/4 de 1982.

Centre Ressources chargé de réunir les données existantes concernant l'immigration, d'analyser les évolutions, de produire des données et des outils opérationnels, d'informer les élus, les collectivités locales, les Services de l'Etat, les intervenants sociaux ou les associations, l'Observatoire Régional de l'Intégration constitue un outil d'aide à la décision pour l'ensemble des partenaires et acteurs des politiques régionales d'intégration des immigrés.

Après de la délégation régionale du FAS
1, rue de la course ■ 67000 Strasbourg ■ Tél. : 88 75 51 66 ■ Fax : 88 75 63 83.

SOMMAIRE

| | |
|--|---------|
| INTRODUCTION | page 1 |
| 128 689 étrangers : l'Alsace, 4 ^è région d'accueil | page 2 |
| Stabilité des effectifs, mais modification de la composante étrangère | page 3 |
| Evolution des nationalités de 1982 à 1990 (Haut-Rhin-Bas-Rhin-Alsace-France) | page 4 |
| Des disparités départementales | page 5 |
| Des étrangers nombreux dans les grandes villes | page 6 |
| Plus d'immigrés en Alsace | page 7 |
| Etrangers et immigrés : des termes souvent confondus | page 9 |
| Les étrangers en Alsace : le 1/4 a moins de 15 ans | page 10 |
| Des éléments qui favorisent l'intégration des étrangers | page 12 |
| Des éléments qui freinent l'intégration des étrangers | page 14 |

L'Alsace compte 128689 étrangers.

Leur nombre n'a pas varié depuis 8 ans, mais leur population s'est modifiée.

Al'heure actuelle, les nouveaux arrivants proviennent surtout du regroupement familial, avec une présence plus forte de femmes et d'enfants et une part importante de Turcs et de Marocains.

Les Turcs, avec 26438 personnes sont devenus la première communauté étrangère en Alsace.

Près de la moitié des étrangers réside dans les trois grandes villes :27% vivent à Strasbourg, 15% à Mulhouse et 6% à Colmar.

Mais beaucoup vivent également dans de petites villes voire en milieu rural.

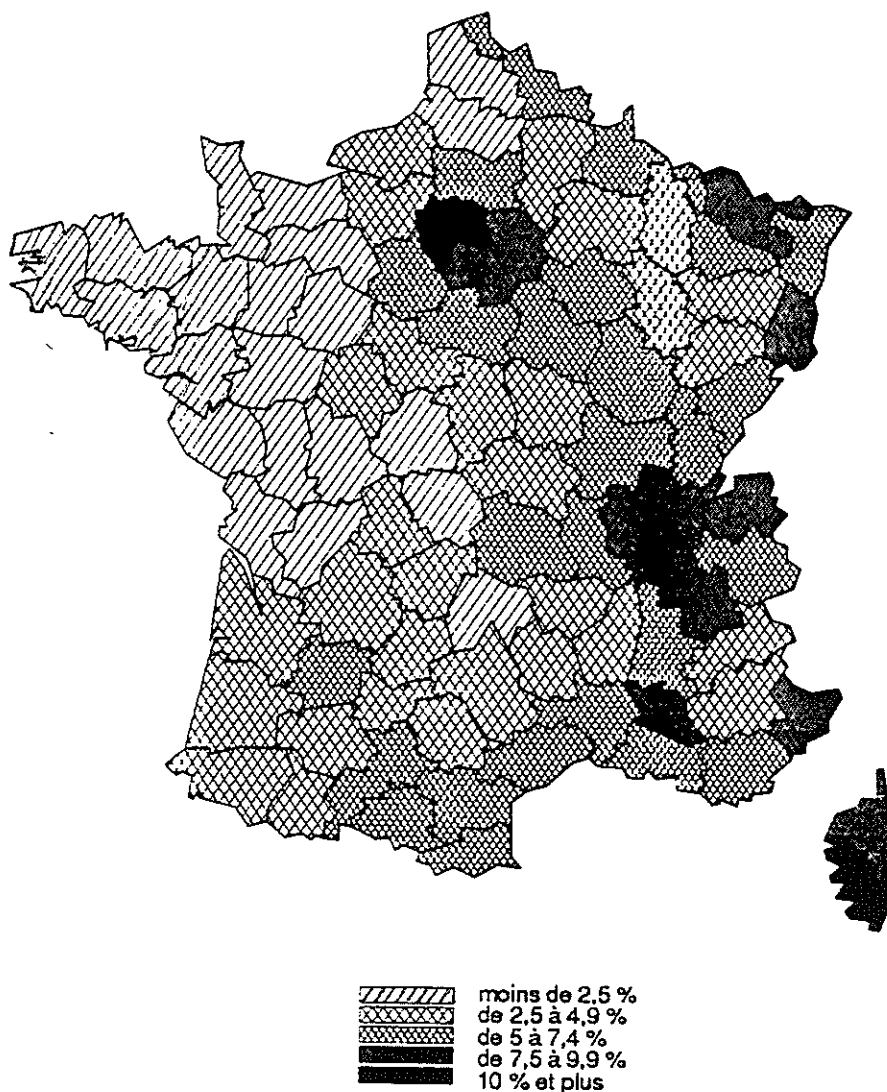
128 689 ETRANGERS : l'ALSACE, 4^e REGION D'ACCUEIL

La région Alsace accueille 3,6% de la population étrangère recensée sur l'ensemble du territoire national (3,6 millions d'étrangers).

La population de nationalité étrangère représente en Alsace 7,9% de la population totale de la région Cette représentation régionale est supérieure à la représentation des étrangers sur le plan national (6,3%).

L'Alsace se place au **4^e rang des régions d'accueil** après l'île de France (12,9%), la Corse (9,9%) et la région Rhône-Alpes (7,9%).

Part des étrangers en 1990 dans la population totale



STABILITE DES EFFECTIFS MAIS MODIFICATION DE LA COMPOSANTE ETRANGERE

Face à une quasi-stabilité de l'effectif des étrangers de 1982 à 1990 (+1,5%), on observe une importante mutation de la composante étrangère (voir tableau page suivante).

UN CONSTAT :

ITALIENS, ESPAGNOLS, PORTUGAIS, ALGERIENS, MAROCAINS ET TURCS : 6 nationalités qui forment un peu plus de 70% des étrangers.

Alors que l'effectif des étrangers issus de la Communauté européenne pour les nationalités les plus nombreuses (Italiens, Espagnols et Portugais) a diminué depuis 1982 de 20% environ, celui des étrangers hors CEE a augmenté de 12%.

Deux communautés sont à l'origine de cette évolution :

- les **Turcs** qui sont les plus nombreux avec **26438** ressortissants
- les **Marocains** avec **19024** personnes.

Ces deux communautés forment 35% de la population étrangère en Alsace, soit 9% de plus qu'en 1982.

Sur le plan national, elles forment 21,4% de la population étrangère. **L'Alsace est donc caractérisée par une sur-représentation des populations turques et marocaines.**

Viennent ensuite les Algériens avec 16452 personnes (-12% par rapport à 1982) et les Italiens en baisse de près de 20%. **Ces deux communautés qui représentaient 31% de la population étrangère en 1982 ne sont plus que 24% en 1990.**

Cette baisse est également constatée sur le plan national : -26% pour les Italiens, -24% pour les Algériens.

L'effectif des Portugais est également en baisse par rapport à 1982 : -16% environ en Alsace, et sur l'ensemble du territoire.

Evolution des nationalités de 1982 à 1990

| | Bas-Rhin | | Haut-Rhin | | Alsace | | France | |
|-------------------------------|------------|-------------------------------|------------|-------------------------------|-------------|-------------------------------|--------------|-----------------------|
| | 1982 | 1990 | 1982 | 1990 | 1982 | 1990 | 1982 | 1990 |
| Ensemble CEE | 17304 | 21097 | 25056 | 22504 | 42360 | 4361 | 1437 395 | -8,7% |
| Italiens | 5208 | 3896 | 12864 | 10620 (-17%) | 18072 | 14516 (-20%) | 341 706 | -26% |
| Espagnols | 4008 | 2809 | 3760 | 2452 | 7768 | 5261 (-32%) | 326 850 | -34% |
| Portugais | 8088 | 7148 | 8432 | 6584 | 16520 | 13732 (-16%) | 768 839 | -15,5% |
| Ensemble hors CEE | 28922 | 36161 | 29409 | 29369 | 58293 | 65530 (+12%) | 1559 964 | +2% |
| Algériens | 6544 | 5680 | 14428 | 10772 (-25%) | 20972 | 16452 (-22%) | 805 981 | -23,8% |
| Marocains | 8736 | 11336 (+29%) | 7024 | 7688 | 15760 | 19024 (+20%) | 441 990 | +29,5% |
| Tunisiens | 1892 | 2000 | 2184 | 1616 | 4076 | 3616 | 189 424 | +8,9% |
| Turcs | 11750 | 17145 (+45%) | 5773 | 9293 (+60%) | 17485 | 26438 (+51%) | 122 569 | +61% |
| Autres | 14926 | 10941 | 11103 | 8617 | 26067 | 19558 | 716 841 | -3,2% |
| Nombre d'étrangers | 61152 | 68199 | 65568 | 60490 | 126 720 | 128 689 | 3714 200 | -3,2% |
| Français par acquisition | 16340 | 22468 | 16096 | 22415 | 32436 | 44883 (+38%) | 1421 000 | +25% |
| Ensemble des habitants | 913 244 | 952 599 | 648 900 | 671 609 | 1562 144 | 1624 208 | 54295 600 | 56651 955 |
| Part des étrangers (%) | 6,7 | 7,2 | 10 | 9 | 8 | 7,9 | 6,8 | 6,3 (-0,5%) |

DES DISPARITES DEPARTEMENTALES :

FORTE PRESENCE DE TURCS ET DE MAROCAINS DANS LE BAS-RHIN, D'ITALIENS ET D'ALGERIENS DANS LE HAUT-RHIN

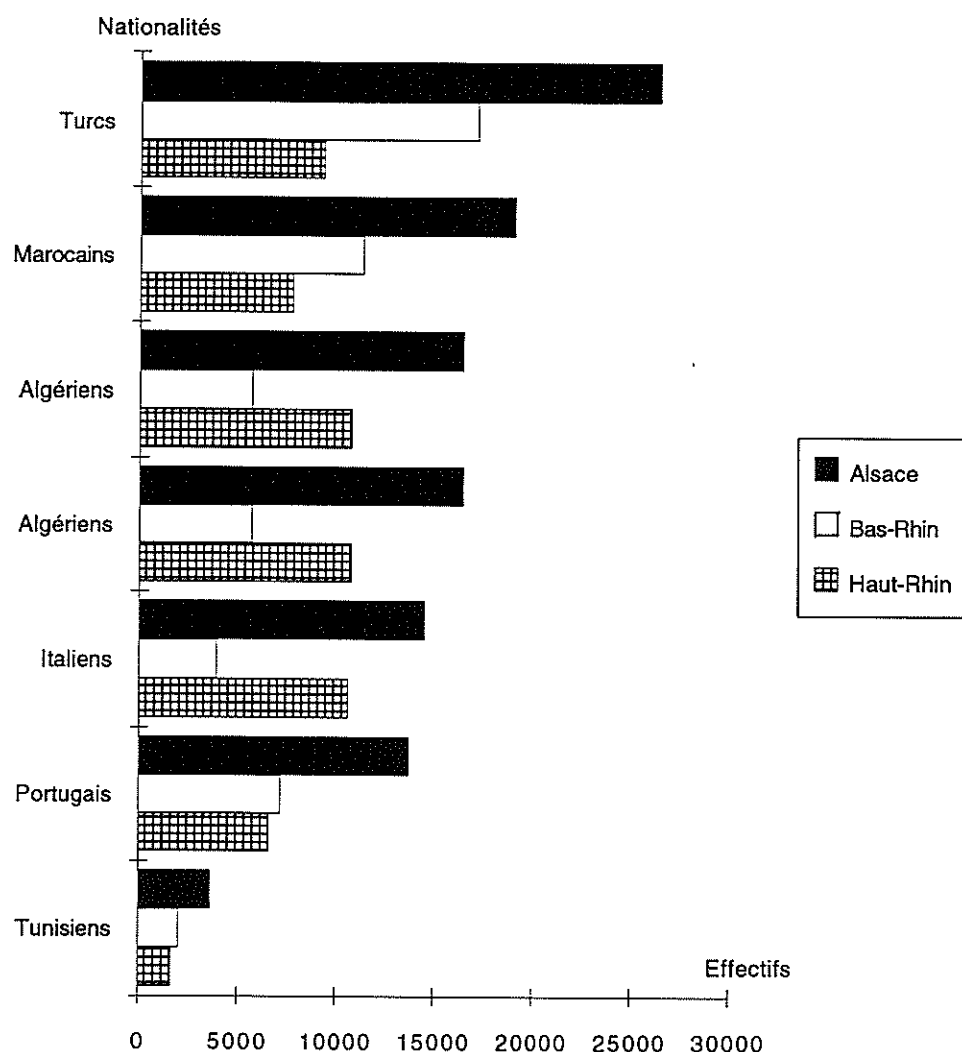
Dans le département du Bas-Rhin, la part des Turcs et des Marocains est de 42%, soit **8,5% de plus qu'en 1982**. L'effectif des Portugais, même s'il a diminué d'environ 12%, reste élevé avec 7148 personnes.

En revanche, les effectifs des Italiens, Espagnols et Algériens ont diminué d'une manière significative notamment pour les Espagnols et les Italiens.

Le département du Haut-Rhin est marqué par la présence toujours importante mais dans une moindre mesure des Italiens et des Algériens formant en 1990 **35% de la population étrangère du département contre 42% en 1982**.

On relève également une augmentation de l'effectif turc (+62%) et de l'effectif marocain (+9%), ces effectifs étant largement inférieurs à ceux constatés dans le Bas-Rhin : - **85% de Turcs** et - **47% de Marocains** dans le Haut-Rhin par rapport au Bas-Rhin.

Principales nationalités en 1990



DES ETRANGERS NOMBREUX DANS LES GRANDES VILLES

Les étrangers sont un peu plus nombreux dans le Bas-Rhin que dans le Haut-Rhin (+13%), alors qu'en 1982 c'était l'inverse.

Strasbourg, Mulhouse et Colmar enregistrent près de la moitié des étrangers présents dans la région avec des taux de respectivement 27%, 15% et 6%.

Dans le département du Haut-Rhin, un certain nombre de cantons ont des taux supérieurs à la moyenne régionale, notamment ceux de Mulhouse, Colmar, Soultz, Huningue, Wittenheim, Illzach, Cernay et Thann.

Des communautés étrangères importantes vivent aussi à Guebwiller (12,9%) et à Sainte Marie aux Mines (8,4%).

Dans le Bas-Rhin, les cantons de Bischheim, Schiltigheim et Lauterbourg ainsi que 8 cantons de Strasbourg présentent des taux supérieurs à la moyenne régionale, qui rappelons-le, est de 7,9%.

Des nationalités différentes selon le département

Les Turcs sont prédominants dans le Bas-Rhin (+85% par rapport au département du Haut-Rhin) et constituent 25% de la population étrangère du département.

Ils forment également la plus importante communauté dans des cantons comme Bischwiller (50%), Haguenau (47%) ou des cantons plus ruraux tels Niederbronn-les-Bains (56%) ou Drulingen (72%).

Les Marocains représentent 17% des étrangers du Bas-Rhin et les Portugais 10,5%.

Dans le haut-Rhin, les Algériens représentent 18% des étrangers du département et les Italiens 17,5%. Les Maghrébins sont surtout implantés dans l'agglomération de Mulhouse (Mulhouse-ouest en particulier, Wittenheim, Illzach) et de Colmar (Colmar sud en particulier).

L'Alsace compte 127917 immigrés en 1990 (3% de la population immigrée en France), contre 121732 en 1982., soit une augmentation de l'effectif de 5% (+ 843 étrangers nés hors de France et + 5342 étrangers nés hors de France devenus français ou Français par acquisition).

Parmi ces immigrés, on a recensé **moins d'étrangers italiens, espagnols ou portugais nés hors de France**. Ces trois nationalités sont **27% en 1990 contre 33% en 1982**.

En revanche, on recense en 1990 **46% d'étrangers hors CEE nés hors de France**. Ils sont 40% sur l'ensemble du territoire. Les étrangers originaires du Maghreb sont en baisse chez les Algériens et les Tunisiens d'environ **18%**, et **en augmentation chez les Marocains de 8%**.

Les Turcs nés hors de France sont les immigrés les plus nombreux et forment 20% de l'ensemble, alors que la part des trois communautés maghrébines est de 12% et celle des Portugais de 11%.

Sur le plan national, les Turcs ne sont que 5% , les Marocains 14%, les Algériens 16,5% et les Portugais 18%.

Il y a donc en Alsace une sur-représentation importante de la part d'immigrés turcs (+15% par rapport à la France).

+15% de Français par acquisition nés hors de France : un élément important d'intégration

Le nombre d'étrangers devenus français ou Français par acquisition nés hors de France est passé de 27000 à 32342. Ils représentent 2,2% de la population française en Alsace contre 1,9% en 1982.

PLUS D'IMMIGRES EN ALSACE :

-6% D'EUROPEENS (Italiens, Espagnols et Portugais), PLUS D'ETRANGERS HORS CEE

En 1982, le nombre d'étrangers était de 126720 (94732 étrangers nés hors de France et 31988 nés en France).

On recensait également 27000 Français par acquisition nés hors de France.

En 1990, on compte 128689 étrangers dont 95575 sont nés hors de France, soit environ 1% de plus qu'en 1982. Les étrangers devenus français ou Français par acquisition nés hors de France sont 32342, soit 15% de plus qu'en 1982.

Français, étrangers et immigrés résidant en Alsace

| | | |
|---|---|---|
| | Français de naissance et Français par acquisition nés en France (6) 1 408 424 en 1982 1 463 177 en 1990 Variation : +3,8% | |
| | | Ensemble des Français 1 435 424 en 1982 1 495 519 en 1990 (1) Variation : +4% |
| Ensemble des immigrés (3) 121 732 en 1982 127 917 en 1990 Variation : +5% | Français par acquisition nés hors de France (4) 27 000 en 1982 32 342 en 1990 Variation : +20% | |
| | Etrangers nés hors de France (5) 94 732 en 1982 95 575 en 1990 Variation : +0,9% | Ensemble des étrangers 126 720 en 1982 128 689 en 1990 (2) Variation : +1,5% |
| | Etrangers nés en France (7) 31 988 en 1982 33 114 en 1990 Variation : +3,5% | |

Population totale : 1 562 144 en 1982
1 624 208 en 1990

Source : INSEE - RGP
1982, 1990

Etrangers et immigrés : des termes souvent confondus

La connaissance imprécise et dispersée des phénomènes liés à l'immigration ne permettant pas de suivre d'une manière efficace les évolutions, le Premier Ministre, dans une lettre datant du 29 Mai 1990, a confié à une instance unique, **le Haut Conseil à l'Intégration (H.C.I.)**, "**la responsabilité de l'ensemble des données statistiques relatives à la composition et aux variations des flux d'immigration, à la présence et à la situation juridique des étrangers sur le sol français**".

Pour mener à bien sa mission, le H.C.I. collabore étroitement avec l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED).

Dès sa mise en place, le H.C.I. a travaillé sur des définitions de termes utilisés couramment mais qui sont souvent l'objet de confusion : étrangers, immigrés, immigrants.

Définitions données par le H.C.I. :

- **Etranger** : personne qui ne peut se prévaloir de la nationalité française quelque soit son lieu de naissance
- **Immigré** : personne née étrangère, à l'étranger, qui s'est installée en France. L'immigré a pu, au cours de sa vie, acquérir la nationalité française
- **Immigrant** : personne étrangère qui est autorisé pour la première fois à s'installer en France pour une durée d'un an au moins. Cette notion n'intervient que pour la comptabilisation des flux d'immigration.

Par ailleurs, les **Français par acquisition** sont les **personnes qui sont nées étrangères et ont acquis la nationalité française au cours de leur vie**.

Nés hors de France, ils ont acquis la nationalité française **par déclaration** (art.37 du Code de la nationalité : conjoint de Français), **par décret** (naturalisation).

Nés en France de parents étrangers, ils ont acquis la nationalité française **sans formalité**, à leur majorité (art. 44 du Code de la nationalité) ou avant leur majorité (art. 52 à 54, art. 84 du Code de la nationalité°).

En collaboration avec l'INSEE et l'INED, le H.C.I. a construit un schéma présentant les effectifs des populations françaises, étrangères et immigrées recensées en 1990 en France. Nous en avons fait une application pour l'Alsace en comparant les données de 1990 à celles de 1982.

Ce schéma sur le plan national a été l'objet de discussions tant dans le milieu universitaire qu'au niveau de la presse nationale (article paru dans le journal "Le Monde" le 26 Septembre 1991). Ces discussions s'appuient sur la confusion de la notion d'immigré à celle d'étranger définie par le H.C.I. qui classe les personnes nées hors de France, étrangères ou Françaises par acquisition, comme immigrées, en omettant les Français de naissance nés hors métropole qui seraient également immigrées d'après la définition.

Or, la notion d'immigré telle que l'a défini le H.C.I. englobe les **personnes nées étrangères à l'étranger**, étant entendu qu'il y a **des immigrés qui sont restés étrangers et d'autres qui sont devenus français**.

De la notion d'immigré découle un troisième concept défini par Michèle TRIBALAT de l'INED : celui de **personnes d'origine étrangère**, c'est à dire de **personnes nées en France d'un parent ou d'un grand parent ayant immigré en France**.

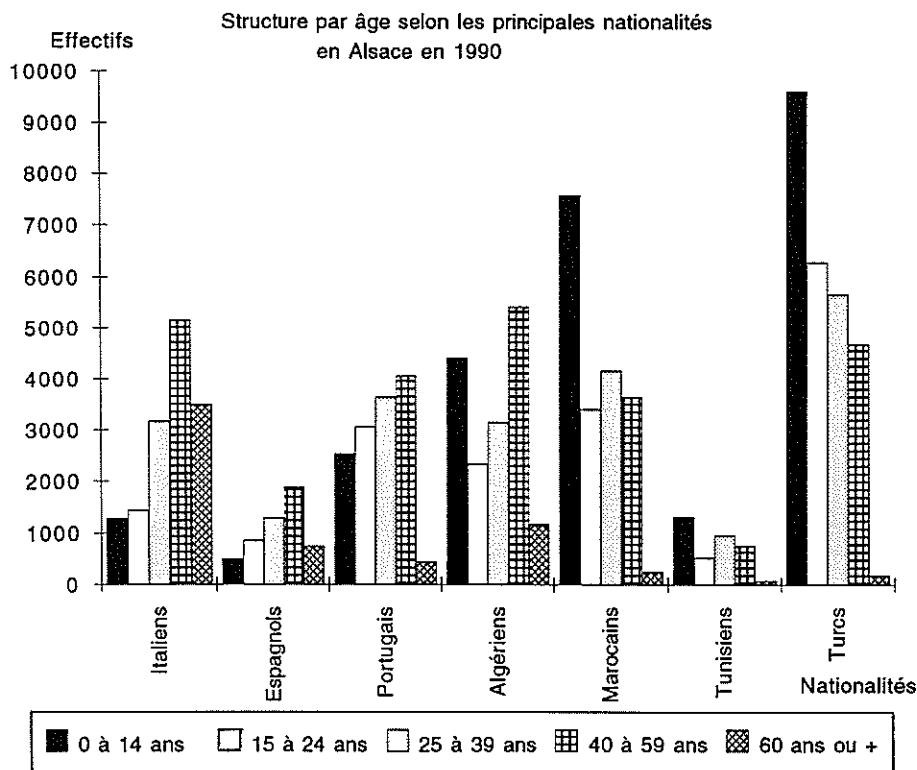
Selon le H.C.I. : "**Sur le plan sociologique, ce concept correspond à une réalité assez aisément perceptible**".

Les étrangers en Alsace : le 1/4 a moins de 15 ans

En Alsace, la population étrangère est plus jeune que la population française : 25% des étrangers ont moins de 15 ans contre 18,5% chez les Français de naissance.

Par contre, 18,5% des Français ont 60 ans ou plus contre 8,5% chez les étrangers.

Des disparités d'une nationalité à l'autre



10,5% des enfants de moins de 15 ans sont étrangers. Ils sont 7% en France.

25% des étrangers ont moins de 15 ans contre 21% en France. Ces enfants sont en majorité turcs (30%) et marocains (23%). 14% sont algériens, 8% sont portugais, 4% sont italiens et tunisiens, 1,5% sont espagnols.

Sur le plan national, ce sont surtout les Marocains et les Algériens les plus représentatifs des moins de 15 ans avec 43,4%, suivis des Portugais avec 14%, des Turcs et des Tunisiens avec 9%.

Entre 15 et 24 ans, les Turcs représentent encore 28% de la classe d'âge, les Marocains et les Portugais 15%.

Après 25 ans, la part des Turcs diminue progressivement, celle des Marocains se stabilise alors que les parts des Italiens, Espagnols, Portugais et Algériens sont les plus importantes entre 40 et 59 ans.

En France, après 25 ans, les Maghrébins et les Portugais dominant :

- 35% de Maghrébins et 20% de Portugais entre 25 et 39 ans
- 41% de Maghrébins et 21,4% de Portugais entre 40 et 59 ans.

La structure par âge selon les nationalités met en évidence des différences très importantes d'une nationalité à l'autre, qui sont le fait de deux flux d'immigration différents :

- **une immigration ancienne, de main d'oeuvre** qui a concerné un nombre important de **Maghrébins** (Algériens en particulier), d'**Italiens, d'Espagnols et de Portugais**, ce qui explique leur forte présence dans la classe d'âge 40/59 ans.

Ainsi également, **parmi les retraités, 31% sont italiens et 11% sont algériens.**

- **une immigration récente et visible**, depuis l'arrêt en 1974 de l'immigration de main d'oeuvre, de **familles rejoignantes dans le cadre du regroupement familial. Celui-ci est marqué par une arrivée importante de femmes et d'enfants dont les origines sont surtout turques et marocaines.**

DES ELEMENTS QUI FAVORISENT L'INTEGRATION DES ETRANGERS

+40% de propriétaires de logements en Alsace

De 1982 à 1990, environ 3000 propriétaires supplémentaires ont été recensés. Ils représentaient en 1982 20% de l'ensemble des ménages étrangers, ils sont 25% en 1990 contre 26,4% sur l'ensemble de la France. L'évolution est donc significative même s'ils ne forment encore que 3,45% de l'ensemble des ménages propriétaires en Alsace.

Nette amélioration du confort dans les logements

Si en 1982, 52% des logements d'étrangers étaient pourvus d'un total confort (installations sanitaires, WC et chauffage), en 1990, la part est de 66% soit une progression de 14%, contre 69% sur le plan national. Elle est de 69,5% pour les Français vivant en Alsace

Il y a encore 5% de logements d'étrangers sans confort en Alsace. La moyenne nationale est de 7,5%.

L'emploi : quasi-stabilité du nombre d'actifs ayant un emploi depuis 1982

Le pourcentage d'actifs ayant un emploi chez les étrangers est en diminution de 0,6% seulement par rapport à 1982.

Mais ce pourcentage est plus faible chez les étrangers (35%) que chez les Français (43%) en 1990.

Sur le plan national, il est de 36%.

27% des étrangers sont ouvriers

En 1982, 31% des étrangers étaient ouvriers. dont la majorité étaient des ouvriers non qualifiés.

En 1990, 27% des étrangers sont ouvriers contre 26% en France, et 12,5% des ouvriers sont étrangers contre 12,3% sur le plan national.

Les parts de chaque nationalité dans la catégorie "ouvriers" sont les suivantes :

- 31% d'Italiens contre 21% en France
- 38% d'Espagnols contre 24% en France
- 44% de Portugais contre 40% en France
- 29% d'Algériens ; le taux est le même pour la France
- 24% de Marocains contre 25% en France
- 27% de Tunisiens contre 26% pour la France
- 27% de Turcs contre 28% pour la France entière.

Les proportions des ouvriers dans chacune de ces communautés sont plus élevées que celle relevée dans la population française, à savoir 16%.

Ce constat est le même sur le plan national puisque le taux relevé chez les Français est de 12,6%.

En revanche, chez les Italiens, la proportion d'**artisans, commerçants et chefs d'entreprises** est supérieure à celle constatée parmi les Français (4,5% contre 2,25%). On retrouve la même situation sur le plan national : 5,25% contre 3,25%.

2,3% des étrangers sont cadres en 1990, alors qu'ils n'étaient que 1,3% en 1990. En France, ils sont 2,6%.

+21% de femmes actives ayant un emploi

34,5% des femmes françaises ont un emploi en 1990 contre 21% chez les étrangères (elles sont 22% sur le plan national).

Parmi ces femmes étrangères qui ont un emploi, 58% sont européennes (portugaises en majorité) et 49% hors CEE : 9% de Turques, 7,5% de Marocaines, 7% d'Algériennes, 1% de Tunisiennes.

Sur le plan national, la proportion est la même pour les Européennes et les Marocaines, mais elle est plus élevée chez les Algériennes (10%) et Tunisiennes (2,5%) et beaucoup moins importante chez les Turques (2%).

DES ELEMENTS QUI FREINENT L'INTEGRATION

Les ménages étrangers : plus nombreux et plus grands

De 1982 à 1990, on recense 9,3% de ménages étrangers (c'est à dire ceux dont la personne de référence est étrangère) supplémentaires.

Les ménages marocains sont ceux qui affichent la plus nette augmentation : +21% de ménages.

Les Turcs forment 13,5% de l'ensemble des ménages étrangers.

La taille moyenne des ménages étrangers (3,52 personnes/ménage) est supérieure à la taille moyenne des ménages recensés dans l'ensemble à savoir 2,64.

Elle est également légèrement sur-représentée par rapport à la moyenne nationale des ménages étrangers qui est de **3,38**. Celle-ci est, comme pour l'Alsace, largement supérieure à la moyenne nationale de l'ensemble des ménages qui s'élève à 2,57 personnes/ménage.

Ce constat sur la région résulte de l'augmentation du nombre des ménages des étrangers hors CEE dont la taille est élevée et augmente.

La part des ménages de 6 personnes ou plus de l'ordre de 2,5% pour les ménages français atteint 35% pour les ménages turcs, 42% pour les ménages marocains, 31% pour les ménages algériens et 26,5% pour les ménages tunisiens. Quant aux ménages européens, leur taille est très légèrement supérieure à la moyenne régionale, mais a diminué depuis 1982.

Sur le plan national, 2,5% des ménages français sont composés de 6 personnes ou plus contre 15% pour les ménages étrangers. Ces derniers sont surtout le fait des ménages algériens avec 32% et marocains avec 26%. 8% sont des ménages portugais.

CHOMAGE : AUGMENTATION DE 27% DEPUIS 1982

En Alsace, la part des chômeurs est plus grande chez les étrangers que dans la population française : 6,8% contre 3%.

Sur le plan national, le constat est le même, mais avec des proportions plus grandes : 8,7% contre 4,6%.

En 1982, on dénombrait 6936 chômeurs en Alsace, soit 15% de l'ensemble des chômeurs et 5,5% de la population étrangère.

En 1990, on compte 8832 chômeurs en Alsace, soit 16% de l'ensemble des chômeurs et 6,8% de la population étrangère.

Les parts ont donc augmenté, tant par rapport à l'ensemble des chômeurs (+1%) que par rapport à la population étrangère de la région (+1,3%).

En France, la proportion par rapport à l'ensemble des chômeurs est de 11% en 1990 (**-5% par rapport à l'Alsace**) et de 8,7% par rapport à l'ensemble de la population étrangère (**+1,9% par rapport à l'Alsace**).

Evolutions différentes selon les nationalités

Alors que le nombre de chômeurs diminue chez les Italiens (-12%- et chez les Algériens (-13%), il augmente chez les Espagnols (+3,4%), les Tunisiens (**+25%**), les Portugais (**+19%**) et surtout chez les Marocains (**+36%**).

Les Turcs présentent la proportion la plus élevée parmi les chômeurs de nationalité étrangère soit **24,5%**.

+70% de femmes étrangères au chômage

Parmi les chômeurs de nationalité étrangère, on compte en 1990 **46% de femmes contre 34% en 1982**.

Sur le plan national, elles sont 42% (**-4% par rapport à l'Alsace**).

Les effectifs les plus importants sont observés chez les femmes turques (21% par rapport à l'ensemble des chômeuses étrangères), chez les Marocaines (12,4% contre 9,5% en 1982), les Algériennes (12,2%), les Portugaises (9,9%) et les Italiennes (9,8%).

3,9% des Françaises sont au chômage contre 6,9% de femmes turques, 5,7% de femmes marocaines, 7,3% de femmes algériennes, 6,3% de femmes portugaises.

Malgré la sur-représentation des taux relevés chez les femmes hors CEE, notamment pour les Turques, ils témoignent néanmoins d'une **volonté d'intégration par l'emploi** pour une population féminine arrivée :

- soit récemment par effet du regroupement familial (cas des Turques et Marocaines),

- soit également par effet du regroupement familial, mais depuis un certain nombre d'années déjà, qui éprouverait le désir d'exercer une activité professionnelle après avoir élevé tous les enfants (cas plus fréquent des Algériennes).

Sont déjà parus

LES CAHIERS DE L'OBSERVATOIRE N° 1

L'immigration en Alsace 1982/1990
première esquisse - document provisoire
Avril 1992

LES CAHIERS DE L'OBSERVATOIRE N° 2

L'accueil des familles rejoignantes en Alsace
Septembre 1992